



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Patrice BOUTHORS.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Julie GIRARD

M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS

Secrétaire de séance : Monsieur Antonio PEREZ-RAMOS

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

7.10.1. CONVENTION D'OBJECTIFS 2026-2028 AVEC LE CLUB SPORTIF VEIGY (CSV)

Madame le Maire,

INFORME, en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, que toute autorité administrative attribuant une subvention dépassant le seuil fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros, doit conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire.

PROPOSE, dans ce cadre et afin d'assurer la pérennité du Club Sportif Veigy (CSV), association investie dans l'animation sportive communale, de signer une convention d'objectifs pour la période 2026-2028, avec un montant de subvention fixé à 32 000 euros au titre de l'exercice 2026.

PRECISE que cette convention formalise les engagements réciproques de la commune et du CSV pour le développement d'activités sportives accessibles à tous. L'association s'engage notamment à :

- Organiser des formations et entraînements de football pour les enfants et les adultes de la commune,
- Organiser des matchs et tournois de football ainsi que d'autres activités de plein air,
- Développer la pratique du baby-foot,
- Pérenniser l'emploi de deux salariés à temps plein.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° DEL_2026_017 du 02 mars 2026 décidant d'attribuer les subventions aux associations communales au titre de l'exercice 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2026-2028 avec le Club Sportif Veigy (CSV).

.../....

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 MARS 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 02 mars 2026

Le Maire - Catherine BASTARD



03 MARS 2026



Le secrétaire de séance - Antonio PEREZ-RAMOS